

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
 Nom du produit : ClearGreen F40 Stripper Extra
 Code du produit : 270212
 Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation à grande dispersion
 Utilisation de la substance/mélange : Les informations contenues dans cette fiche signalétique concerne le produit et est donné sur l'hypothèse mentionnée à l'article 1.1, que le produit sera utilisé de la manière et aux fins indiquées par le fabricant.
 Utilisation de la substance/mélange : Nettoyants, liquides (tous les nettoyants universels, produits sanitaires, nettoyeur, nettoyeurs à vitres, nettoyants pour tapis, nettoyants métalliques)
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Carel Lurvink B.V.
 Marssteden 40
 7547 TC Enschede - Nederland
 T +31 (0)53-4344343 - F +31 (0)53-4337105
info@carellurvink.nl - www.carellurvink.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)53-4344343 (tijdens kantooruren)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 H290

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : Butoxydiglycol; Triethanolamine; Silicic acid (H₂SiO₃), disodium salt, pentahydrate
 Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, Vêtements de protection, Masque facial

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate	(n° CAS) 6834-92-0 (Numéro CE) 229-912-9 (Numéro index) 014-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37	5 - 10	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
Butoxydiglycol	(n° CAS) 112-34-5 (Numéro CE) 203-961-6 (Numéro index) 603-096-00-8 (N° REACH) 01-2119475104-44	5 - 10	Eye Irrit. 2, H319
Benzyl alcohol	(n° CAS) 100-51-6 (Numéro CE) 202-859-9 (Numéro index) 603-057-00-5 (N° REACH) 01-2119492630-38	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
Triethanolamine	(n° CAS) 102-71-6 (Numéro CE) 203-049-8 (N° REACH) 01-2119486482-31	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
2-Butoxyethanol	(n° CAS) 111-76-2 (Numéro CE) 203-905-0 (Numéro index) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Sodium p-cumenesulphonate	(n° CAS) 15763-76-5 (Numéro CE) 239-854-6 (N° REACH) 01-2119489411-37	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
Isotridecanol, ethoxylated (8 EO)	(n° CAS) 9043-30-5 (Numéro CE) 500-027-2 (N° REACH) 02-2119552461-55	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Symptômes/lésions après inhalation	: L'inhalation peut causer une irritation (toux, souffle court, troubles respiratoires).
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Vapeurs corrosives. Monoxyde de carbone. Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr.
-----------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef.
Produits incompatibles	: Acides forts. Agent oxydant.
Matières incompatibles	: Métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Butoxydiglycol (112-34-5)		
UE	Nom local	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	67,5 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	101,2 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	15 ppm
France	Nom local	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
France	VME (mg/m ³)	67,5 mg/m ³
France	VME (ppm)	10 ppm
France	VLE(mg/m ³)	101,2 mg/m ³
France	VLE (ppm)	15 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
2-Butoxyethanol (111-76-2)		
UE	Nom local	2-Butoxyethanol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	98 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	246 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	Butylglycol (2-Butoxyéthanol)
France	VME (mg/m ³)	49 mg/m ³
France	VME (ppm)	10 ppm
France	VLE(mg/m ³)	246 mg/m ³
France	VLE (ppm)	50 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée

DL-Alanine-N,N-diacetic acid trisodium salt (164462-16-2)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
Aiguë - effets systémiques, inhalation	40 mg/m ³	
Aiguë - effets locaux, inhalation	40 mg/m ³	
A long terme - effets locaux, inhalation	4 mg/m ³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
Aiguë - effets systémiques, inhalation	20 mg/m ³	
Aiguë - effets systémiques, orale	85 mg/kg de poids corporel	
Aiguë - effets locaux, inhalation	20 mg/m ³	
A long terme - effets systémiques, orale	17 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	20 mg/m ³	
A long terme - effets locaux, inhalation	2 mg/m ³	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	2 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,2 mg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	24 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	2.5 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	100 mg/l	
Sodium hydroxide (1310-73-2)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³	
Butoxydiglycol (112-34-5)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
Aiguë - effets systémiques, cutanée	≈ 20 mg/kg de poids corporel/jour	
Aiguë - effets locaux, inhalation	≈ 101,2 mg/m ³	
A long terme - effets systémiques, inhalation	≈ 67,5 mg/m ³	

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Butoxydiglycol (112-34-5)	
A long terme - effets locaux, inhalation	≈ 67,5 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	≈ 50,6 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	≈ 1,25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	≈ 34 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	≈ 10 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	≈ 34 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	≈ 1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	≈ 0,1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	≈ 3,9 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	≈ 4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	≈ 0,4 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	≈ 0,4 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	≈ 200 mg/l
2-Butoxyethanol (111-76-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	≈ 125 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	≈ 1091 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	≈ 246 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	≈ 125 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	≈ 98 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	≈ 89 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	≈ 426
Aiguë - effets systémiques, orale	≈ 26,7 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, inhalation	≈ 147 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	≈ 6,3 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	≈ 59 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	≈ 75 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	8,8 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,88 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	9,1 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	34,6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3,46 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,33 mg/kg poids sec
Triethanolamine (102-71-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	6,3 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	5 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	5 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	13 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,25 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	3,1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	1,25 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,32 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,032 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	5,12 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1,7 mg/kg poids sec

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Triethanolamine (102-71-6)	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,17 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,151 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l
Silicic acid (H₂SiO₃), disodium salt, pentahydrate (6834-92-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,49 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,22 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,74 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,55 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,74 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	7,5 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	7,5 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1000 mg/l
Sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	7,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	53,6 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	3,8 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	13,2 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	3,8 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,23 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	2,3 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	2 (> 30 minutes)	0,4	2 (< 1.5)	EN 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Tablier résistant aux produits chimiques. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Appareil respiratoire de protection intégral	ABEK, Type P2	Protection contre les vapeurs	EN 140

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide.
Couleur	: Jaune.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 13
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,03 g/cm ³
Solubilité	: complètement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: < 20 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Isotridecanol, ethoxylated (8 EO) (9043-30-5)

DL50 orale > 500 mg/kg de poids corporel

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Isotridecanol, ethoxylated (8 EO) (9043-30-5)	
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
Butoxydiglycol (112-34-5)	
DL50 orale rat	≈ 3305 mg/kg
DL50 orale	5660 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	≈ 2764 mg/kg
DL50 voie cutanée	2764 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 196 mg/l/4h
2-Butoxyethanol (111-76-2)	
DL50 orale	1746 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	435 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	2200 mg/l/4h
Triethanolamine (102-71-6)	
DL50 orale	8000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 10000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 1,8 mg/m ³
Silicic acid (H₂SiO₃), disodium salt, pentahydrate (6834-92-0)	
DL50 orale rat	1200 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
Sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5)	
DL50 orale rat	7200 mg/kg
DL 50 cutanée rat	2000 mg/kg
Benzyl alcohol (100-51-6)	
DL50 orale	1230 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	2000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 13
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 13
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

ClearGreen F40 Stripper Extra	
Viscosité, cinématique	< 19,41747573 mm ² /s

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Isotridecanol, ethoxylated (8 EO) (9043-30-5)	
CL50 poisson 1	> 1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1 mg/l EC50 waterflea (48 h)
Butoxydiglycol (112-34-5)	
CL50 poisson 1	1300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1000 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	100 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l
2-Butoxyethanol (111-76-2)	
CL50 poisson 1	1474 mg/l

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2-Butoxyethanol (111-76-2)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	1550 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	911 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l
Triethanolamine (102-71-6)	
CL50 poisson 1	11800 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	2038 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	216 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l
ErC50 (algues)	512 mg/l
Silicic acid (H2SiO3), disodium salt, pentahydrate (6834-92-0)	
CL50 poisson 1	210 mg/l
CE50 Daphnie 1	1700 mg/l
Sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5)	
CL50 poisson 1	1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l
Benzyl alcohol (100-51-6)	
CL50 poisson 1	460 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	230 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	500 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

ClearGreen F40 Stripper Extra	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Butoxydiglycol (112-34-5)	
Biodégradation	≈ 89 - 93 % OECD 301 C
Triethanolamine (102-71-6)	
DBO (% de DThO)	97 % DTO
Sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5)	
Biodégradation	> 90 % OECD 301 E

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butoxydiglycol (112-34-5)	
Log Pow	0,3 - 4,69
2-Butoxyethanol (111-76-2)	
Log Pow	0,81
Triethanolamine (102-71-6)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 3,9
Log Pow	-2,3
Benzyl alcohol (100-51-6)	
Log Pow	11

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3266	3266	3266	3266	3266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate)	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate)
Description document de transport				
UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate), 8, III, (E)	UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate), 8, III	UN 3266 Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate), 8, III	UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate), 8, III	UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Silicic acid (H ₂ SiO ₃), disodium salt, pentahydrate), 8, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C5
Dispositions spéciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28
Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP28
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Tri (IMDG)	: SG35
Propriétés et observations (IMDG)	: Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 8L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C5
Dispositions spéciales (ADN)	: 274
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: C5
Dispositions spéciales (RID)	: 274
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP28
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BN
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Fragrances allergisantes > 0,01%:

Benzyl alcohol

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	<5%
Benzisothiazolinone	
Methylisothiazolinone	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Butoxydiglycol

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
FDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

ClearGreen F40 Stripper Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Autres informations

: DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Met. Corr. 1	H290	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A	H314	D'après les données d'essais

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit